

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

ENJEUX ET ATTENTES DES PRODUCTEURS DE LAIT

JUIN 2024



FÉDÉRATION
NATIONALE
DES PRODUCTEURS
DE LAIT

La FNPL appelle les candidats aux élections législatives à s'engager pour défendre l'intérêt de l'élevage laitier à l'Assemblée nationale.

Les soutiens apportés aux agriculteurs au début de l'année ne doivent pas être oubliés. Nos éleveurs sauront le leur rappeler.

La dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier a ouvert une période d'incertitudes pour les citoyens français dont nos éleveurs laitiers. Au-delà des alliances partisanes et des jeux politiques, **la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) s'inquiète du coup d'arrêt mis aux discussions législatives et travaux parlementaires** qui étaient engagés et qui traduisaient une réponse du Gouvernement et des représentants de la Nation aux manifestations agricoles de ce début d'année.

Mobilisée et proactive sur l'ensemble de ces chantiers inachevés, la FNPL souhaite par le biais de son réseau départemental et régional sensibiliser les députés de la future représentation nationale sur les enjeux de la filière laitière.

LA RÉMUNÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT CONSTITUE LE PREMIER PILIER DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE POUR LES SEMAINES, MOIS À VENIR.

Nous rappelons ici notre **souhait de voir des mesures d'évolution des lois EGalim dans un texte spécifique et applicable dès les prochaines négociations commerciales.**

Nous souhaitons que les travaux conduits avant la dissolution par les députés sortants madame Anne-Laure Babault et monsieur Alexis Izard relatifs à l'évaluation d'EGalim et ses éventuelles évolutions soient finalisés et portés au plus tôt devant la nouvelle Assemblée.

La FNPL regrette d'ores et déjà que l'engagement pris par le Président de la République devant les syndicats agricoles début mai ne sera pas tenu : aucune correction d'EGalim ne sera apportée avant les prochaines négociations commerciales ! Or nous avons des attentes fortes : l'importance aujourd'hui est d'avoir de la transparence pour renforcer la rémunération des agriculteurs.

La filière laitière française attend aujourd'hui des réponses rapides quant à son revenu : une prise en compte majoritaire d'indicateurs de référence (coût de production et marché) dans les formules de prix (indicateurs interprofessionnels ou, à défaut des instituts techniques), un calendrier des négociations amont / aval coordonné, un mécanisme de contrôle des révisions des formules de prix et une amélioration du traitement des litiges entre les parties (médiation, comité de règlement des différends...) ...

Pour la FNPL, il est important que la loi soit sans équivoque : les négociations commerciales agricoles doivent être encadrées pour l'ensemble des volumes, marques de distributeur et restauration hors domiciles incluses.

La FNPL porte également **des demandes fortes quant à la structuration des filières** (renforcement des missions et place des OP et associations d'OP) **et à une information claire de l'origine des produits agricoles** (bruts et transformés).



AU SECOND RANG DE CES ENJEUX : LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ORIENTATION AGRICOLE.

Alors que le texte avait été adopté à l'Assemblée nationale, les discussions pourraient ne jamais reprendre, ou alors repartir des toutes premières propositions.

Les thèmes de la formation et de l'installation / transmission auxquels le projet de loi partiellement adopté apportait des premiers éléments de réponse sont plus que jamais d'actualité pour la filière laitière française. En effet il est urgent de se donner les moyens d'installer davantage d'éleveurs laitiers : entre 2010 et 2020, les exploitations avec un atelier d'élevage significatif chutent de 19,6 %, selon les données du recensement agricole.

Par conséquent, **la FNPL soutient un retour du texte devant le Parlement dès la rentrée parlementaire.**

La FNPL exige que les heures de débats ne soient pas perdues : **les discussions devront repartir du texte adopté à l'Assemblée en mai dernier.**

Bien que ce texte nécessitait des compléments et précisions portées par la FNPL auprès des sénateurs avant la dissolution (formation des éleveurs qui accueillent sur leurs exploitations, mesures incitatives pour sanctuariser les parcelles attenantes aux bâtiments d'élevage, ...), certains acquis crantés lors des premiers débats ne devront pas être modifiés par le prochain Parlement.

Il s'agit notamment de la prise en compte de l'**élevage laitier en tant que secteur stratégique**, de l'accompagnement au financement des organisations de producteurs (« OP »), du diagnostic modulaire incluant un volet économique et social, du recours accru au service de remplacement pour nos éleveurs, de la création d'un droit à l'essai pour les nouveaux installés ou encore d'engagements proches en faveur des nécessaires réformes fiscales et foncières attendues.

«Nous appelons ainsi les députés de demain à fixer un véritable cap, ambitieux, pour l'élevage laitier français qui devra se traduire par des mesures concrètes, développées et clairement exposées dans le texte de loi».

YOHANN BARBE
PRÉSIDENT DE LA FNPL

AUTRES MESURES :

Les **DISPOSITIFS FISCAUX** traités directement par les parlementaires en loi de finances sont tout autant stratégiques.

Ainsi des dispositions phares pour les éleveurs adoptées lors de la dernière loi de finances doivent être confirmées. Il s'agit par exemple, de la **provision** plafonnée à 15 000 € par exploitation engendrée par une hausse de la valeur / volume du **cheptel de vaches**.

D'autres dispositions devront être pérennisées : tarif réduit de 3,86 €/hl sur le **GNR** ou encore de l'amélioration des conditions (taux et nombre de jours) du **crédit d'impôt remplacement**.

Enfin, face aux enjeux climatiques, la **DÉCARBONATION** des secteurs est fondamentale. L'interprofession laitière a répondu positivement à cet objectif national en élaborant une **feuille de route de décarbonation** de la filière. Les leviers retenus permettent de répondre aux objectifs fixés par l'Etat. Mais l'accompagnement des producteurs est impératif pour la réussite de notre feuille de route. L'appui financier des pouvoirs publics s'avèrent indispensable à l'atteinte de nos objectifs en la matière.

Face à cet impératif de décarbonation de la filière laitière, il convient aussi de permettre aux producteurs laitiers un accès plus simple et plus efficace du **label bas carbone**, tel qu'il a été souligné dans la planification écologique, afin d'aboutir à une juste rémunération des efforts des producteurs en la matière.



La **SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES** relatives aux problématiques environnementales, dont la lourdeur nuit à l'efficacité, demeure d'actualité tel que pour la réglementation sur les installations classées (ICPE), l'application de la directive nitrates ...

A PROPOS DE LA FNPL :

Créée en 1946, la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) est reconnue syndicat professionnel des producteurs de lait.

Elle est une association spécialisée de la FNSEA et est membre de l'interprofession laitière (CNIEL ; collège des producteurs).

Syndicat majoritaire, la FNPL représente l'ensemble des producteurs de lait français et leurs intérêts auprès des décideurs politiques nationaux et européens.

CONTACTS : Benjamin Guillaume, Directeur, benjamin.guillaume@fnpl.fr – 06.13.27.68.80 ;
Audrey Crochet, Responsable des affaires institutionnelles, juridique@fnpl.fr – 06.85.85.21.47